



## Séance du 29 Mars 2023 à 18h00

## DELIBERATION N° 2023\_32

Objet : Livraison des bacs jaunes

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de mars à 18 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de réunion du SEMOCTOM à Saint-Léon, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUBY, Président du Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC des Coteaux Bordelais</b>							
Monsieur BARGUE	X	Monsieur RICHEZ		Madame DOREAU	X	Monsieur BOUCHET	
Monsieur CAZE	X	Madame MOULIA		Monsieur JOINEAU		Monsieur REYNAUD	
Madame ZIMMERLICH	Ex	Madame LHOMET	X	Madame LENOIR	X	Madame PAVAGEAU	
Monsieur CAZENABE		Madame DU TEIL		Monsieur RIBEAUT	X	Monsieur FRECHAUT	
Monsieur VIDEAU	Ex	Monsieur GREMBLE		Monsieur DAURAT	X	Monsieur CASIMIR	
Monsieur SEBIE	Ex	Monsieur COUP		Madame DAN DOMPIERRE		Madame SABATIER QUEYREL	
Madame BEDAT	Ex	Madame SLATCHETKA		<b>CDC Les Rives de la Laurence</b>			
Monsieur BISCAICHIPY		Madame MENARD		Monsieur BALLION		Monsieur LA MACCHIA	
Madame MAVIEL	X	Monsieur KERSAUDY		Monsieur ANGELI		Monsieur QUENNEHEN	
Monsieur VIANDON		Monsieur VIDAL		Monsieur BIAUJAUD		Monsieur VINCENT	
<b>CDC de Castillon Pujols</b>				Madame BAGOLLE	X	Madame ROCHAUD	
Monsieur LABRO	X	Monsieur RAYNAUD		Madame FAVRE	Ex	Madame GRASSHOFF	X
Madame FAURE	X	Monsieur BLANC		Monsieur SEVAL		Monsieur CHALARD	
Monsieur NOMPEIX	X	Monsieur DELFAUT		Monsieur COTSAS		Madame DA COSTA	
<b>CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers</b>				Monsieur TEISSIER		Madame ORNON	
Madame REVault	X	Monsieur LE PROUX DE LA RIVIERE		Madame MAZUQUE	Ex	Monsieur SWICA	
Monsieur DAVIAUD	Ex	Monsieur DONNEUX		<b>Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers</b>			
Monsieur MONGET	X	Monsieur BONNAYZE		Monsieur CONFOLENS		Monsieur DEJEAN	
Monsieur AUBY	X	Monsieur BRUGERE		Monsieur DULON	X	Monsieur REDON	
Monsieur VACHER	X	Madame ZEFEL		Monsieur GUERIN	Ex	Madame REYNAUD	
Monsieur JOKIEL	X	Monsieur MALDONADO		Monsieur PUJOL	X	Madame TERRASSON	
Monsieur BUVAT	Ex	Madame BREAUD		<b>CDC du Crétonnais</b>			
Monsieur BUISSERET	X	Monsieur DIAS		Monsieur LATASTE	X	Monsieur DURAND	
Madame CARLOTTO	X	Madame SIMON		Monsieur TARbes	Ex	Monsieur MILAN	
Monsieur RODRIGUEZ	Ex	Monsieur CHAZALLET		Monsieur REY	X	Monsieur MARTIN	
Madame GOGA	Ex	Monsieur RAPIN		Monsieur CHIRON-CHARRIER	Ex	Madame RACHINEL	
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur BORDE	X	Monsieur LAMI	
Monsieur LAMAISON	X	Madame DUPUY		Monsieur PAGES	X	Madame BONNET	
Monsieur BALLESTER	X	Monsieur CHEVALLOT		Monsieur GHEFFAR		Monsieur GUEGAN	
Monsieur CLEMENCEAU	X	Monsieur ELIES		Madame LAFON	X	Monsieur SUBERVIE	
Monsieur PICQ	Ex	Monsieur PLATON		Monsieur THARAUD	X	Monsieur CERF	
Madame OLIVIER		Madame MARTIN SAINT LEON					

Pouvoirs :  
Madame MAZUQUE donne pouvoir à Monsieur AUBY

Envoyé en préfecture le 11/04/2023  
Reçu en préfecture le 11/04/2023  
Publié le  
ID : 033-253300545-20230411-2023\_32-DE



**Secrétaire de Séance :** Monsieur Pierre RIBEAUT

<b>Nombre de membres</b>	<i>En exercice</i> 57	<i>Présents</i> 31	
<i>Suffrages exprimés</i> 32	<i>Pour</i> 32	<i>Contre</i> 00	<i>Abstention</i> 00
<i>Date de convocation</i>	<i>23 mars 2023</i>		

\*\*\*\*\*

**Rapporteur :** Monsieur BUISSERET

**Vu** la délibération n° 2022\_87 du 07 décembre 2022 relative aux tarifs 2023 du SEMOCTOM qui précise notamment de rendre temporairement gratuite, jusqu'au 31 Mars 2023, la livraison des bacs jaunes du fait de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**Ayant entendu Monsieur BUISSERET, Vice-Président en charge du Tri** exposer ce qui suit :

Les nouvelles consignes de tri en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 permettent de trier désormais tous les papiers et les emballages, ce qui engendre une augmentation de volume d'environ 30% et donc un besoin de bac plus grand. Lors de la préparation de ce projet, il a été estimé à 2 171 adresses, dont nous connaissons la structure du foyer, et pour lesquels les bacs seront potentiellement sous-dotées pour accueillir les nouvelles consignes. Soit, en projection sur la totalité des adresses, une estimation de 2 750 bacs à changer dans l'habitat individuel (environ 9% du parc actuel).

1672 bacs de tri ont été remplacés ou distribués. A ce jour, il a été remplacé 60.7 % des bacs de 240L (910 sur 1500) et 58.6% des bacs de 360L (732 sur 1250) estimés en amont du projet.

Les demandes perdurent avec un rythme d'environ 15 à 20 bacs par jour. Il reste encore des foyers qui apprennent que le bac peut être changé gratuitement pour un plus grand.

Les premiers résultats en termes de tonnages sont très satisfaisants et dans les objectifs, avec sur janvier et février une augmentation de +9.2% soit près de 100 tonnes de plus par rapport à janvier-février 2022.

Afin de poursuivre cette augmentation du tri et s'assurer de la bonne dotation de bac, il est proposé d'étendre la durée de gratuité de livraison des bacs jaunes au 30 juin 2023.

**Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1**

De valider l'allongement de la durée temporaire de gratuité de la livraison des bacs jaunes jusqu'au 30 juin 2023.

**Article 2**

Le Président, la Directrice Générale des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable de Castres-Gironde seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Fait à Saint-Léon, le 30 mars 2023**

Pour copie certifiée conforme.

